

2^{ème} – 3^{ème} années de licence
DROIT – DROIT/SCIENCE POLITIQUE – DROIT/PHILOSOPHIE

INFORMATIONS CONCERNANT LES GROUPES DE TD

Procédure pour faire une demande de changement de groupes :

- 1) Seuls les échanges de groupes de TD entre étudiants sont autorisés. Vous pouvez échanger pour une ou plusieurs matières.
- 2) L'étudiant qui souhaite changer de groupe(s) doit trouver un autre étudiant pour permuter.
- 3) Les deux étudiants qui souhaitent permuter doivent télécharger les deux parties du formulaire mis en ligne sur le site internet de la Faculté de droit et sur Moodle.
- 4) Ce formulaire sera à déposer dans la boîte située à l'extérieur de l'accueil des licences de droit (accès par la cour Nord).
- 5) Lorsque votre demande aura été traitée, vous pourrez visualiser les modifications sur votre portail scolarité, rubrique « groupes de TD ».
- 6) La date-limite pour les demandes de changement est **le mercredi 16 septembre inclus (pour les L2 et les L3).**

Procédure pour les étudiants qui n'ont pas été affectés dans des groupes de TD :

- 1) L'étudiant qui n'a pas de groupes de TD devra télécharger le formulaire mis en ligne sur le site internet de la Faculté de droit et sur Moodle (ou éventuellement le récupérer à l'accueil des licences de droit).
- 2) Ce formulaire sera à déposer dans la boîte située dans la cour Nord à l'extérieur de l'accueil des licences de droit.
- 3) Lorsque votre demande aura été traitée, vous devrez récupérer le formulaire à l'accueil des licences de droit.
- 4) Vous devrez présenter ce formulaire à vos chargés de TD afin qu'ils vous inscrivent sur leurs listes d'appel.

Date-limite pour les demandes de dispense d'assiduité pour les semestres impairs (cf. règlement de scolarité et d'examens des licences de droit) : **le 30 OCTOBRE 2020.**